

Hebdomadaire favorisant la pensée indépendante, l'éthique et la responsabilité  
pour le respect et la promotion du droit international, du droit humanitaire et des droits humains

Edition française du journal *Zeit-Fragen*

## Pétition concernant la neutralité

Vienne, le 31 juillet 2009

**Objet: Pétition concernant l'extension à l'Autriche des garanties européennes accordées à l'Irlande en matière de neutralité**

Monsieur le Président de la République fédérale Heinz Fischer,  
Mesdames et Messieurs les membres du gouvernement fédéral, par son Chancelier Werner Faymann,  
Mesdames et Messieurs les député(e)s au Conseil national, par sa présidente Maga Barbara Prammer,  
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil fédéral, par son président Erwin Preiner,  
Mesdames et Messieurs les citoyens de Vienne

Le «Sommet européen» (des Chefs d'Etat et de gouvernement des Etats membres) a adopté le 19 juin des garanties juridiques pour l'Irlande qui ont amené le Premier ministre irlandais à annoncer, pour le début d'octobre, un nouveau référendum irlandais sur le *Projet de Traité établissant une Constitution pour l'Europe*. Ces garanties assurent à l'Irlande que le Traité ne portera pas atteinte à la souveraineté irlandaise dans les domaines de la sécurité, de la neutralité, de la fiscalité, de la famille (interdiction de l'avortement) et de l'éducation. Ces garanties auront valeur juridique dès l'entrée en vigueur du Traité. Elles seront manifestement résumées dans un Protocole à une date non encore fixée. On ne sait pas si les représentants autrichiens ont pris part à ces décisions du Sommet.

Les signataires de la présente pétition ont l'honneur de préciser et de demander ce qui suit:

1. Les nombreuses «déclarations bien intentionnées», les signatures, l'acte d'adhésion, etc. de politiciens autrichiens, à caractère externe ou interne, concernant le «processus d'établissement d'une Constitution pour l'Europe», le Traité établissant une Constitution pour l'Europe (signé le 29 octobre 2004) et le Traité de Lisbonne (signé le 29 octobre 2004) sont restés dans leur ensemble sans valeur juridique.

Ces documents de reconnaissance des textes européens – établis uniquement par des représentants politiques élus pour une période limitée et non par le peuple souverain (article premier de la Constitution autrichienne) ne concernaient que des projets de traités qui, dans l'esprit de leurs auteurs, n'auraient de valeur juridique que lorsque tous les Etats membres les auraient adoptés conformément à chacune de leurs Constitutions respectives et pas autrement. Or on sait que cela ne s'est pas passé ainsi. Les peuples français (le 29 mai 2005) et néerlandais (le 1<sup>er</sup> juin 2005) ont refusé le projet de Constitution n° 1 comme le peuple irlandais l'a fait par référendum, le 12 juin 2008, pour le projet n° 2 (Traité de Lisbonne).

2. Si, en raison des «garanties particulières» qu'on lui accorde à propos du Traité de Lisbonne, le peuple irlandais s'avérait disposé à l'accepter lors d'un second référendum, il ne s'agirait plus, tant s'en faut, des projets n°s 1 et 2. Ce serait plutôt un projet de Constitution n° 3 modifié par les «garanties irlandaises» – quelle qu'en soit la forme juridique.

Par conséquent, ce projet n° 3 doit être à son tour ratifié par le Parlement et le Président de la République d'Autriche, membre de l'UE, et obtenir

l'aval, éventuellement d'ordre constitutionnel, du peuple au moyen d'une consultation populaire. [...]

3. La neutralité autrichienne «selon le modèle suisse»<sup>1</sup> de neutralité «perpétuelle», proclamée à un *moment de paix*, où le pays était libéré de l'occupation par les forces alliées, n'a certainement pas moins de valeur que la *neutralité autrichienne*. Au cas où l'UE – à juste titre, d'un point de vue irlandais – garantirait la neutralité de l'Irlande sans le faire en même temps pour l'Autriche, on pourrait penser que cela sonnerait tacitement le glas de la neutralité autrichienne. Aucun Etat au monde n'est plus attaché à sa neutralité – non seulement conformément à son droit constitutionnel mais également symboliquement – que l'Autriche qui a déclaré jour de fête nationale celui du vote sur sa neutralité, notamment à la mémoire d'importants penseurs autrichiens comme *Bertha von Suttner, Heinrich Lammasch, Karl Kelsen, Ernst Karl Winter*, etc.

Maintenant que le «Sommet européen» doit reconnaître la neutralité d'un Etat membre de l'UE, on se rend compte nettement avec quelle légèreté les représentants de l'Etat autrichiens se sont empressés de sacrifier, au profit d'un processus constitutionnel européen qui a échoué jusqu'ici, ce précieux et fondamental objectif créateur de paix d'une Constitution novatrice. [...] Si le Parlement responsable devant le peuple autrichien avait eu l'intelligence de lui donner la parole, comme au peuple irlandais, ne fût-ce que par le biais d'une consultation populaire «facultative» (art. 43 et 44 de la Constitution), nous n'aurions pas besoin d'adresser cette pétition aux plus hauts représentants de l'Etat autrichien.

Le processus n° 3 d'établissement d'une Constitution pour l'Europe, qui vient de commencer, donne l'occasion aux organes suprêmes de l'Etat de remplir leurs engagements à l'égard du peuple autrichien et de demander, en référence à la garantie de neutralité accordée à l'Irlande, une garantie de même nature au moins quant à la neutralité de l'Autriche et cela avant que le peuple irlandais ne se prononce. Nous demandons à nos hauts responsables politiques de remplir leur devoir envers «le maintien et la défense de la neutralité permanente» en tant qu'élément de la «défense spirituelle» (art. 9a de la Constitution) et de la faire reconnaître également par le système juridique européen.

A vous, nos représentants politiques élus qui devez assumer le projet de Constitution européenne n° 3 avec sa garantie explicite de la neutralité irlandaise et

le second référendum irlandais, nous demandons ceci:

Ne vous engagez juridiquement sur les garanties européennes en faveur de l'Irlande ainsi que de l'ensemble précaire du projet de Constitution n° 3 que lorsque vous aurez obtenu des garanties sérieuses concernant la «neutralité perpétuelle autrichienne sur le modèle suisse» au moyen d'un traité particulier. C'est justement parce que les finalités de l'UE et en particulier ses objectifs en matière de défense, de sécurité et de politique de paix sont encore vagues que la neutralité perpétuelle autrichienne, bien définie, devrait être garantie une fois pour toutes dans le cadre du système juridique de l'UE. Son modèle, la neutralité de la Suisse, a permis pendant des siècles à ce pays de vivre en paix et de devenir un des Etats les plus sûrs et les plus respectés du monde.

(Traduction Horizons et débats)

<sup>1</sup> cf. A. Verdross: «Österreichs Neutralität – ein Beitrag zum Frieden in der Welt» in H. R. Klecatsky (Hg.): «Die Republik Österreich – Gestalt und Funktion ihrer Verfassung», Wien 1968, 279 ff. (291).

*Aubauer Hans Peter, Umweltwissenschaftler, Univ. Wien*

*Bachmaier Peter, Osteuropa-Experte, Wien*

*Bader Erwin, Philosoph, Univ. Wien*

*Felber Christian, Publizist, WU Wien*

*Haller Max, Soziologe, Univ. Graz*

*Hollaender Adrian, Jurist, Univ. Wien*

*Univ. Klausenburg, IU Vienna*

*Jagschitz Gerhard, Historiker, Univ. Wien*

*Klecatsky Hans Richard, Verfassungsrechtler, Univ. Innsbruck*

*Kohlmaier Hans, Zentralbetriebsratsvorsitzender, Wien*

*Kromp Wolfgang, Risikoforscher, Univ. Wien*

*Kromp-Kolb Helga, Meteorologin, Boku Wien*

*Kumpfmüller Karl, Jurist und Ökonom, Univ. Graz*

*Moeschl Peter, Chirurg, Med. Univ. Wien*

*Moser Anton, Biotechnologe, TU Graz*

*Neuwirth Gernot, Sprachwissenschaftler, WU Wien*

*Selzer Edgar, Botschafter, Wien*

*Siska Josef, Stadthauptmann a.D., Hofrat, Wien*

*Socher Karl, Volkswirt, Univ. Innsbruck*

*Weish Peter, Humanökologe, Univ. Wien*

*Weiss Walter, Wirtschaftsgeograph, Philosoph und Verleger, Wien*

*Winter Ernst Florian, Politologe, Dipl. Akad. Wien/Pristina*

*Wohlmeyer Heinrich, Agrar- und Umweltökonom, Boku Wien*

## Le «Traité de Lisbonne», 3<sup>e</sup> projet de Constitution pour l'UE, doit être soumis au peuple autrichien

hp. La garantie du maintien de sa neutralité a été donnée à l'Autriche avant son adhésion mais avec le *Traité de Maastricht* et les textes suivants, l'UE n'a pas tenu sa promesse. Cela a ulcéré les citoyens autrichiens car depuis des années, ils se sont prononcés à plusieurs reprises et à une large majorité en faveur du maintien de la neutralité.

Qu'y a-t-il de mieux pour protéger les hommes de la guerre et du terrorisme que de rester neutre, de se tenir à l'écart des alliances et d'offrir un lieu que la communauté internationale peut utiliser pour des négociations de paix? Au vu de la situation dans le monde, la neutralité est un concept de grande valeur pour un Etat. En tant que pays membre de l'UE, l'Autriche a plus que jamais la responsabilité de sauvegarder ce concept pour l'Europe.

### L'Autriche doit obtenir les mêmes garanties que l'Irlande

A la suite des référendums répétés sur les projets de Constitution pour l'UE, l'Irlande s'est vu accorder des garanties juridiques particulières concernant notamment sa souveraineté en matière de sécurité et sa neutralité, ce qui montre l'actualité et l'importance du maintien de la neutralité dans le monde d'aujourd'hui. Comme il s'agit maintenant d'un troisième projet, l'Autriche, Etat membre de l'UE, doit pouvoir se prononcer et demander à bénéficier de la même garantie que l'Irlande sur le maintien de la neutralité.

C'était l'occasion pour des juristes, des économistes, des journalistes autrichiens de rédiger une pétition adressée au Président de la République et au gouvernement, texte que tous les citoyens du pays peuvent signer (cf. encadré).

### Pro memoria: Signature du Traité d'Etat le 15 mai 1955

Le *Traité d'Etat* a été signé le 15 mai 1955 au château du Belvédère à Vienne par les ministres des Affaires étrangères de l'Union soviétique (*W.M. Molotov*), des Etats-Unis (*J.F. Dulles*), de la Grande-Bretagne (*H. Macmillan*) de la France (*A. Pinay*) et de l'Autriche (*L. Figl*). En 1947 déjà, deux ans après la fin de la guerre, les médias avaient fait naître l'espoir que l'occupation du pays par les quatre puissances victorieuses pourrait prendre fin. Cependant ce n'est que lorsque Molotov, en février 1955, fut disposé à dissocier la question autrichienne de la question allemande que fut établie une base authentique pour la négociation du Traité. Sa signature mit fin à une longue période de soumission et d'incertitude. Après 17 années difficiles, l'Autriche était à nouveau un Etat souverain. Le Traité d'Etat entra en vigueur le 27 juillet 1955. Un délai de 90 jours fut accordé pour permettre au dernier soldat des forces d'occupation de quitter le pays. A la veille de l'expiration de ce délai, le 25 octobre, l'Autriche adopta «de son plein gré» la *Loi constitutionnelle sur la neutralité*, liée au Traité, qui entra en vigueur le 26 octobre.

### La fête nationale autrichienne, le 26 octobre, est la journée de la neutralité

En 1967, sur décision du Conseil national autrichien, le 26 octobre, jour de la déclaration de la neutralité, fut proclamé jour de fête nationale. Aucun autre pays au monde n'a fait de la neutralité permanente un symbole de

# El proyecto de reforma No. 3 del Tratado de Lisboa de la UE necesita la aprobación del pueblo austríaco

hp. Antes de su ingreso en la UE, a Austria se le garantizó el mantenimiento de su neutralidad. Esa promesa dada por los gremios de la UE al pueblo austríaco se fue rompiendo paso a paso con el contrato de Maastricht y con otros posteriores.

Esto ha enconado a la mayoría de los ciudadanos austríacos, ya que desde hace años y con gran mayoría, éstos se habían declarado a favor del mantenimiento de la neutralidad.

¿Qué mejor concepto puede haber para proteger a las personas de la guerra y el terror que el permanecer neutral, libre de alianzas, ofrecer un lugar que la comunidad internacional pueda utilizar para negociaciones de paz? Frente a los cambios en la situación mundial, la neutralidad es un concepto de estado muy moderno. Como miembros de la UE, más que nunca los austríacos tenemos la responsabilidad de conservar ese concepto para Europa.

## Las garantías de neutralidad a Irlanda deben ser otorgadas también a Austria

Como consecuencia de las reiteradas votaciones del contrato de reforma de la UE en Irlanda, a ésta se le garantizaron derechos especiales, entre otros, soberanía en el ámbito de la seguridad y la neutralidad. Es decir, también aquí se da una clara señal de la ac-

tualidad y la importancia de mantener la neutralidad en el mundo de hoy.

Ya que ahora se trata de un nuevo proyecto de contrato de la UE, el No. 3, el país miembro Austria debe también tener el derecho de aprobar ese nuevo contrato y obtener una reglamentación excepcional similar para mantener su neutralidad.

Por ese motivo, entre otros, juristas, economos y editores de Austria han formulado una petición conjunta que pueden firmar todos los ciudadanos austríacos, para presentarla al presidente y al gobierno (al lado).

## Para hacer memoria: firma del Tratado de Estado el 15 de mayo de 1955

El 15 de mayo de 1955, en el castillo Belvedere en Viena, se firmó el Tratado de Estado austríaco entre el ministro del exterior de la Unión Soviética, EE.UU., Gran Bretaña, Francia y Austria (*W.M. Molotov, J.F. Dulles, H. Macmillan, A. Pinay y L. Figl*). Ya en 1947, dos años después del fin de la guerra, a través de los medios se despertó la esperanza de que la ocupación del país por las cuatro fuerzas vencedoras podría llegar a su fin. Pero recién la disposición de Molotov, en febrero de 1955, de separar la causa alemana de la austríaca, sentó las bases para una negociación del Tratado de Estado. Al firmarse

se puso fin a un largo período de inseguridad y falta de libertad. Después de 17 años, Austria volvía a ser un estado soberano con un acuerdo de paz. Éste entró en vigencia el 27 de julio de 1955. Se otorgó un plazo de 90 días para que hasta el último soldado de la ocupación pudiera abandonar el país. Un día antes de finalizado ese plazo (25.10.1955), por iniciativa propia se aprobó la ley de neutralidad ligada al Tratado de Estado, la que entró en vigencia el 26 de octubre.

## La fiesta nacional de Austria el 26 de octubre – día de la neutralidad

En 1967 el Consejo Nacional de Austria proclamó el 26 de octubre, el día de la declaración de la neutralidad, como fiesta nacional. En todo el mundo no existe un estado que como Austria haya erigido la neutralidad como símbolo de su identidad estatal y nacional.

La neutralidad, junto al Tratado estatal, es una de las bases de la Segunda República. El camino fue difícil y largo. Las negociaciones que duraron años – sobre todo con la Unión Soviética – dieron sus frutos el 15 de mayo de 1955 cuando las cuatro fuerzas de ocupación firmaron el Tratado de Estado en el castillo Belvedere en Viena. La concesión de la libertad y neutralidad fue propuesta por Austria, ya que «Austria no tiene la intención de

ingresar en ninguna alianza militar con ninguna nación» (Figl, febrero de 1954).

El 26 de octubre de 1955, un día después de finalizados los diez años de ocupación, se dictó la Ley Constitucional Federal (B-VG) sobre la neutralidad «por voluntad propia y perpetua» siguiendo el modelo de Suiza. Para asegurar ese objetivo, en el futuro Austria no formará parte de ninguna alianza militar ni permitirá que se levanten bases militares de otros países en su territorio».

En la época de la guerra fría Austria pudo conservar su neutralidad, y con una política activa de paz, ese pequeño país jugó un rol excepcional en la comunidad estatal internacional. Esa es también la voluntad del pueblo austríaco. •

## Art. 9a párrafo 1 Ley Constitucional Federal

Austria se declara por la defensa completa de su territorio. Su deber es defender su independencia hacia fuera, y en el interior la unidad y la inviolabilidad del territorio, sobre todo para conservar y defender la perpetua neutralidad. Tanto las instituciones constitucionales y su capacidad de acción, así como la libertad democrática de sus habitantes, deben ser protegidas y defendidas de ataques violentos externos.

## Petición de neutralidad

Al Sr. Presidente de la República Dr. Heinz Fischer

Al gobierno: entregar en manos del Canciller Werner Faymann

a los Miembros del Consejo Nacional: entregar en manos de la Presidenta Maga Barbara Prammer

a los Miembros del Consejo Federal: entregar en manos del Presidente Erwin Preiner, todos en Viena

Viena, 31 de julio de 2009

### Asunto: petición para hacer valer las garantías de neutralidad de la UE a Irlanda también para Austria

Sr. Presidente

Altos representantes de la República de Austria

Estimados Señoras y Señores

Se publicó lo siguiente:

El 19 de junio de 2009 la llamada «Cumbre-UE» (Presidentes y Jefes de Gobierno de los países miembros de la UE) dictó «garantías jurídicas para Irlanda»; éstas hacen posible que Irlanda vote un nuevo referendo sobre el Tratado de Lisboa de la UE (sustituto de la constitución), el cual fue anunciado por el presidente para comienzos de octubre. Las garantías de la UE aseguran a Irlanda que el tratado de Lisboa no afectará a la soberanía irlandesa en los ámbitos de seguridad, neutralidad, autonomía fiscal, familia (prohibición del aborto) y educación. Las garantías dadas a Irlanda serían válidas al entrar en vigencia el Tratado de Lisboa; primeramente deberían ser resumidas en un protocolo en un momento aún no especificado. No se sabe si los representantes austríacos formaron parte en esas decisiones de la «Cumbre UE».

Los firmantes de esta petición tienen el honor de aclarar y exigir lo siguiente:

1. Las numerosas «buenas intenciones» por parte de políticos austríacos, firmas, «actos de ingreso» etc. de carácter externo e interno con respecto al «proceso de creación de la constitución de la UE – el Tratado constitucional de la UE (firmado el 29 de octubre de 2004) y el Tratado de Lisboa que sustituirá el tratado constitucional (firmado el 13 de diciembre de 2007) – siguen sin relevancia jurídica hasta hoy.

Esa acta de reconocimiento de documentos de la UE, aprobada sólo por representantes políticos elegidos por un plazo de tiempo y no por voluntad popular (Art. 1 B-VG), se refería sólo a simples proyectos de acuerdos; según sus propios autores, éstos recién deberían tener validez legal cuando todos los estados miembros lo hubieran aprobado en conformidad con sus propias constituciones.

Como es sabido, ese no ha sido el caso. El pueblo francés (el 29 mayo de 2005) y el pueblo holandés (el 1 de junio de 2005)

rechazaron por referendo el proyecto de constitución para la UE No. 1 que abarcaba a todos los países miembros, y el pueblo irlandés (el 12 de junio de 2008) rechazó por referendo el proyecto de constitución de Lisboa No. 2.

2. Si gracias a las prometidas «garantías especiales» relacionadas con el ya rechazado proyecto constitucional No. 2 (Tratado de Lisboa), el pueblo irlandés realmente decidiera aprobarlo por un nuevo referendo, ya no se trata del proyecto No. 1 o No. 2. igual en qué forma jurídica se logró que el pueblo irlandés aceptara un segundo referendo, – si por un proyecto de tratado interno o externo – ese nuevo proyecto constitucional para la UE, por medio de las «garantías irlandesas», es un tercer proyecto.

Este nuevo proyecto de constitución No. 3 necesita por lo tanto una nueva ratificación parlamentaria y del presidente del estado miembro República de Austria, así como una aprobación acorde a la constitución, a través del voto del pueblo austríaco. En primera línea, ya dada a conocer la fecha de la «Cumbre-UE», es imprescindible que el gobierno austríaco exija, dentro de la causa abierta del proyecto de constitución No. 3, al menos iguales garantías de neutralidad como las que le fueron otorgadas a Irlanda.

3. La neutralidad austríaca «según el modelo suizo», proclamado categóricamente como «perpetuo, duradero y vigente para todo el futuro» en un momento de paz mundial bajo la liberación de las fuerzas aliadas de ocupación, no es seguramente de menos valor que la irlandesa. La UE, al garantizarle una *neutralidad singular a Irlanda* – seguramente con buenas razones desde el punto de vista irlandés – pero sin garantizar al mismo tiempo la *neutralidad a Austria*, significa que en la UE calladamente se puso fin a la neutralidad austríaca. Ningún estado del mundo está ligado tan profundamente a la neutralidad como Austria; no sólo en su vigente constitución sino también como símbolo de su estado, de modo tal que el día de la resolución de su neutralidad fue de-

clarado día de la fiesta nacional (BGBl 1967/263). Además cuenta con una tradición de importantes pensadores como *Bertha von Suttner, Heinrich Lammasch, Hans Kelsen, Ernst Karl Winter* y otros.

El hecho de que la llamada «Cumbre UE» debe aceptar la neutralidad de un miembro de la UE, muestra claramente, con que rapidez la representación del estado austríaco, en aras de un proceso de constitución de la UE que hasta ahora no ha tenido éxito, ha entregado el más alto bien de sus metas de estado, fundamentado en la historia y orientado al futuro (ley constitucional del 26 de octubre de 1955, BGBl 211, sobre la neutralidad de Austria, Art. 9a B-VG ya en la versión del art. I Z 1 de la ley constitucional del 10 de junio de 1975, BGBl 368).

Si el parlamento austríaco hubiera tenido discernimiento y hubiera dejado que el pueblo austríaco se exprese, aun sólo por medio de un referendo «facultativo» (art. 43, 44 B-VG), al igual que el pueblo irlandés, no sería necesario prevenir aquí urgentemente a los altos funcionarios austríacos:

Que exijan de inmediato al menos una garantía similar de la UE para Austria, antes de que el pueblo irlandés haya votado por segunda vez. En el marco del nuevo proyecto constitucional No. 3 todavía se da la posibilidad, y con ello la estricta obligación de los altos órganos estatales frente al pueblo austríaco, invocando la garantía de neutralidad otorgada a Irlanda. Exigimos de nuestros altos políticos competentes, considerando la «neutralidad perpetua» austríaca, también dentro del marco jurídico de la UE, responder a su responsabilidad de «conservar y defender la neutralidad perpetua» como parte de la «defensa espiritual del país» (art. 9a B-VG).

Y exigimos de nuestros representantes políticos electos – quienes también tienen que compartir el proyecto constitucional No. 3 con la aclaración de garantía para la neutralidad irlandesa, más el respectivo referendo:

Que se comprometan jurídicamente con las garantías de la UE para Irlanda y con todo este precario proyecto constitucional, sólo cuando nuestra propia «neutralidad perpetua según el modelo suizo» esté ase-

gurada por contrato con la UE! Justamente porque la finalidad de la UE, y sobre todo su coordinación militar, de seguridad y paz futura aún no está definida, la neutralidad perpetua claramente definida debe quedar asegurada una vez por todas, también en el marco del sistema jurídico de la UE. El modelo de neutralidad de Suiza hizo posible tener cientos de años de paz en este país y le permitió devenir uno de los países más respetados y seguros de la tierra.

(Traducción *Horizons et débats*)

<sup>1</sup> Sobre el contenido del «modelo suizo» ver también hoy el texto del gran experto austríaco en derecho internacional, A. Verdross: «Neutralidad austríaca – una contribución a la paz en el mundo» en H.R. Klecatsky (edit.): «La República de Austria – forma y función de su constitución», Viena 1968, 279ff. (291).

*Aubauer Hans Peter, científico ambiental, Univ. Viena*

*Bachmaier Peter, experto en Europa oriental, Viena*

*Bader Erwin, filósofo, Univ. Viena*

*Felber Christian, publicista, WU Viena*

*Haller Max, sociólogo, Univ. Graz*

*Hollaender Adrian, jurista, Univ. Viena, Univ. Klausenburg, IU Viena*

*Jagschitz Gerhard, historiador, Univ. Viena*

*Klecatsky Hans Richard, experto en derecho constitucional, Univ. Innsbruck*

*Kohlmaier Hans, presidente del Comité de empresa, Viena*

*Kromp Wolfgang, investigador de riesgos, Univ. Viena*

*Kromp-Kolb Helga, metereóloga, Boku Viena*

*Kumpfmüller Karl, jurista y economo, Univ. Graz*

*Moeschl Peter, cirujano, Med. Univ. Viena*

*Moser Anton, biotécnico, TU Graz*

*Neuwirt Gernot, filólogo, WU Viena*

*Selzer Edgar, embajador, Viena*

*Siska Josef, alcalde retirado, Viena*

*Socer Karl, ecologista, Univ. Viena*

*Weish Peter, ecólogo, Univ. Viena*

*Weiss Walter, geógrafo economo, filósofo y editor, Viena*

*Winter Ernst Florian, politólogo, dipl. acad. Viena/Pristina*

*Wohlmeyer Heinrich, economo agrario y medioambiental, Boku Viena*

# Le système fiscal suisse, fédéraliste et proche des citoyens

## Défendons-nous contre les agissements impérialistes

par W. Wüthrich, Zurich

Depuis assez longtemps, le système fiscal suisse subit des pressions politiques. Le ministre allemand des Finances Peer Steinbrück veut introduire un échange d'informations transfrontalier et faire abolir rapidement le secret bancaire. Il prétend que personne ne comprend la distinction helvétique entre la fraude et la soustraction fiscale. Il compare les Suisses à des Indiens qu'il s'agit d'intimider avec la cavalerie ou il assimile le pays à Ouagadougou, capitale du Burkina Faso, petit Etat africain en développement. Quoi qu'il ait voulu dire, l'affaire est sérieuse. Il existe finalement des traités internationaux, des principes constitutionnels et le droit international qui règlementent les relations internationales.

Il ne s'agit pas seulement du secret bancaire mais du maintien de la constitutionnalité et de la souveraineté de la Suisse. Steinbrück n'est pas le seul à exercer des pressions. Les Etats-Unis ont également des problèmes avec le système juridique suisse. Ils essaient aussi de surveiller leurs citoyens à l'étranger. Dans le monde entier, on constate des efforts visant à harmoniser les systèmes fiscaux. Le système monétaire international doit également être «centralisé». Or cela met en danger la souveraineté des Etats.

### La crise financière

L'intention est claire: Les Etats dépensent des sommes considérables pour sauver les banques qui se sont ruinées en spéculations et pour redresser l'économie. Un Américain a comparé ces sommes avec les dépenses des USA pour les événements les plus importants des dernières décennies et, sur une base de calcul commune, il est parvenu au résultat suivant: Depuis 2007, les USA ont dépensé pour sauver les banques et redresser l'économie à peu près autant d'argent que pour la Seconde Guerre mondiale, la guerre de Corée, le Plan Marshall, le programme de la NASA pour aller sur la Lune, la guerre du Vietnam et la guerre en Irak pris ensemble.

Ces aides et garanties de l'Etat portent leurs fruits. Alors que le pays avait perdu, depuis le début de la crise, 6,7 millions d'emplois, en juillet dernier, «seuls» 247 000 salariés ont perdu leur emploi (contre 443 000 en juin). Le chômage a diminué en juillet, passant de 9,5% à 9,4%, ce qui a été considéré comme positif. En Allemagne, les chiffres des exportations ont remonté. Et il y a d'autres signes où l'on peut voir une «amélioration» ou un «tournant». Dans le monde entier, les Bourses se réjouissent de la «fin de la récession». Cette évolution est-elle durable? Qui payera la note?

### Tour d'horizon

Peer Steinbrück a réitéré récemment ses critiques acerbes des pratiques fiscales de la



«Les grandes structures politiques centralisées peuvent-elles être un modèle? Elles sont la plupart du temps lourdement endettées et surveillent de plus en plus leurs citoyens de manière impérialiste, même à l'étranger. La situation financière de la plupart des institutions suisses ne prouve-t-elle pas que le principe de confiance est plus efficace et moderne que le principe de surveillance des Etats autoritaires?» (photo gbh)

Suisse et exigé d'engager ce mois encore des négociations sur des échanges d'informations transfrontalier et il est de nouveau question d'une liste de «paradis fiscaux».

En quoi le système fiscal suisse est-il si mauvais? Pourquoi choque-t-il? J'invite les lecteurs, y compris les lecteurs allemands, ainsi que le ministre Steinbrück à m'accompagner dans mon tour d'horizon. Les impôts ne sont pas si complexes que ça.

### Fédéralisme et principe de subsidiarité

La Suisse est un Etat fédéral composé de 26 cantons et demi-cantons et de quelque 2700 communes. Les missions publiques sont réparties sur les différents échelons politiques selon le principe de subsidiarité. Les communes remplissent celles qu'elles peuvent maîtriser. Celles qui peuvent être mieux assumées par le niveau supérieur reviennent aux cantons et celles qui dépassent les moyens des cantons sont assumées par la Confédération.

Le système fiscal obéit à la même structure: les communes, les cantons et la Confédération possèdent la souveraineté en matière fiscale, c'est-à-dire qu'ils ont le droit de lever leurs propres impôts. Toutefois, il existe des différences:

1. **Cantons:** Ce sont eux qui ont avant tout la compétence de percevoir des impôts. Ils constituent depuis 1848 l'Etat fédéral.
2. **Confédération:** La Confédération possède un droit d'imposition complémentaire. Elle ne peut lever que les impôts que lui pres-

crit expressément la Constitution fédérale. Ici, le cadre est fixé avec précision. Il n'y a pas d'«habilitation générale». Ainsi l'article 130 de la Constitution a fixé un taux normal de TVA de 7,6%. Et l'article 128 fixe également la limite supérieure de l'impôt fédéral direct (impôt sur le revenu). Il ne peut pas dépasser 11,5% du revenu des personnes physiques et 9,8% du bénéfice net des personnes morales (sociétés). L'impôt anticipé de 35% sur la plupart des intérêts et dividendes, les droits de douane, la redevance sur le trafic des poids lourds et les taxes sur les carburants sont réglementés avec précision dans la Constitution (art. 85, 86, 131, 132 et 133).

Tout amendement de la Constitution nécessite une consultation populaire. Quand le Conseil fédéral et le Parlement, par exemple, veulent augmenter, ce serait-ce que faiblement, la TVA ou le barème de l'impôt fédéral direct, ils doivent obligatoirement consulter le peuple et une majorité qualifiée est nécessaire, c'est-à-dire une majorité de voix et, conformément au principe fédéraliste, également une majorité de cantons. Cela donne aux petits cantons un poids important. Ils comptent souvent moins d'habitants qu'une ville allemande de moyenne importance.

Voici un exemple. Le 27 septembre prochain, une consultation populaire («votation») aura lieu pour savoir s'il faut augmenter la TVA de 0,4% afin d'assainir l'assurance invalidité (AI). Les opinions

sont partagées: pour les uns, il n'est pas question d'augmenter les impôts en période de crise alors que les autres estiment que l'AI a absolument besoin d'argent. Il s'agit ici de finances et de questions délicates relatives à une assurance sociale. Au cours des dernières années, le nombre des bénéficiaires a presque doublé par rapport à la population parce que l'on octroie beaucoup plus de rentes d'invalidité qu'auparavant pour des raisons psychiques ou sociales. L'AI a-t-elle besoin de davantage d'argent ou octroie-t-elle des rentes à la légère? Le débat a commencé et les citoyens devront se prononcer sur une question délicate.

La Convention de double imposition avec l'Allemagne, qui sera négociée prochainement, doit également être approuvée par le peuple. Les attaques venant de l'Allemagne n'arrangent pas les choses.

3. **Communes.** La souveraineté fiscale des communes fait partie de l'autonomie des communes. Elle est également garantie par l'art. 50 de la Constitution fédérale dans le cadre du droit cantonal. Les communes lèvent leurs propres impôts en fonction de prescriptions cantonales. Elle possèdent leur propre loi fiscale ou demandent un supplément aux impôts cantonaux.

Aussi bien dans les cantons que dans les communes, les modifications fiscales doivent être approuvées par le peuple. Ainsi les citoyens peuvent voter la hausse ou la baisse des impôts communaux.

### Péréquation financière et concurrence fiscale

Les dépenses publiques varient énormément selon les cantons et les communes. Aussi la charge fiscale des citoyens peut-elle varier fortement. En outre, il existe des communes pauvres et des communes riches, des cantons pauvres et des cantons riches. La péréquation financière réduit ces différences mais partiellement seulement. La *Péréquation financière et répartition des tâches entre la Confédération et les cantons* a été révisée récemment. Elle est en vigueur depuis 2008.

La «concurrence fiscale» réduit la charge fiscale dans les cantons et les communes. Pour la plupart des habitants, les impôts seuls ne sont pas une raison de changer de canton mais la concurrence fiscale permet aux communes et aux cantons d'attirer les «bons» contribuables grâce à des conditions attractives.

Le peuple accepte-t-il les importantes différences de charges fiscales? Il y a quelque 30 ans, l'Alliance des Indépendants (créée par le fondateur de Migros *Gottlieb Duttweiler*) avait lancé une initiative qui aurait réduit quelque peu les différences de barèmes fiscaux entre les cantons. Les citoyens

Suite page 4

### «Le «Traité de Lisbonne» ...»

suite de la page 1

son identité nationale. Avec le Traité d'Etat, elle compte parmi les fondements de la seconde République. La voie qui y a mené fut longue et difficile. Des années de négociations, avant tout avec l'Union soviétique, ont

#### Loi constitutionnelle du 26 octobre 1955 portant sur la neutralité de l'Autriche adoptée par le Conseil national

##### Article premier

- (1) En vue du maintien permanent de son indépendance à l'égard de l'extérieur et de la sauvegarde de l'inviolabilité de son territoire, l'Autriche déclare de son plein gré sa neutralité permanente. L'Autriche maintiendra et défendra celle-ci avec tous les moyens à sa disposition.
- (2) Pour assurer ces buts, l'Autriche n'adhérera à aucune alliance militaire et ne tolérera pas l'installation de bases militaires d'Etats étrangers sur son territoire.

##### Article II

L'exécution de cette loi fédérale constitutionnelle incombe au Gouvernement fédéral.

#### Article 9-1 de la Loi constitutionnelle fédérale

L'Autriche proclame son attachement à une défense nationale globale. La mission de celle-ci consiste à préserver l'indépendance vis-à-vis de l'extérieur et à assurer l'inviolabilité et l'unité du territoire fédéral, notamment en vue du maintien et de la défense de la neutralité permanente. Dans ce cadre seront aussi protégées et défendues, contre les agressions extérieures, les institutions constitutionnelles et leur capacité d'action ainsi que les libertés démocratiques des habitants.

Le 26 octobre 1955, au terme de 10 ans d'occupation, fut adoptée la *Loi fédérale constitutionnelle sur la neutralité permanente* calquée sur le modèle suisse. Son article premier stipule ce qui suit:

1. *En vue du maintien permanent de son indépendance à l'égard de l'extérieur et de la sauvegarde de l'inviolabilité de son territoire, l'Autriche déclare de son plein gré sa neutralité permanente. L'Autriche maintiendra et défendra celle-ci avec tous les moyens à sa disposition.*

2. Pour assurer ces buts, l'Autriche n'adhérera à aucune alliance militaire et ne tolérera pas l'installation de bases militaires d'Etats étrangers sur son territoire.

L'Autriche a pu conserver sa neutralité pendant la guerre froide et, grâce à une politique de paix active, jouer un rôle, considérable pour un si petit pays, dans la communauté internationale. Cela correspond au voeu de la population.

#### Loi fédérale du 28 juin 1967 sur le jour de fête nationale en Autriche

Etant donné que, le 26 octobre 1955, par la Loi fédérale BGBl No 211/1955 relative à la neutralité, l'Autriche a affirmé sa volonté de sauvegarder son indépendance à tout jamais et en toutes circonstances et de la défendre par tous les moyens dont elle dispose; que dans ladite Loi, elle a proclamé sa neutralité permanente; et reconnaissant qu'elle peut, en tant qu'Etat perpétuellement neutre, apporter une contribution précieuse à la paix dans le monde, le Conseil national a décidé ce qui suit:

##### Article premier

Le 26 octobre est le jour de fête nationale en Autriche.

##### Article II

La fête nationale est célébrée sur tout le territoire fédéral.

##### Article III

L'entrée en vigueur de la présente Loi rend caduque la Loi fédérale BGBl No 298/1965.

##### Article IV

Le gouvernement fédéral est chargé de l'exécution de la présente Loi.

### «Le système fiscal suisse...» suite de la page 3

estimèrent que l'autonomie des cantons et des communes était plus importante et refusèrent l'initiative. En revanche une harmonisation formelle fut acceptée: les questions de procédure notamment furent harmonisées dans les 26 différentes lois fiscales. L'harmonisation fiscale «matérielle», qui porte sur les taux, est interdite. Les barèmes notamment, relèvent de la souveraineté des cantons. Et à l'intérieur des cantons, ils relèvent de l'autonomie communale.

#### Abus de la concurrence fiscale?

Les différences entre les barèmes cantonaux et entre les barèmes communaux sont un sujet constant de controverses en politique et dans les médias. Aujourd'hui de nouveau: Il y a quelques mois, le Parti socialiste a déposé une initiative «Pour des impôts équitables. Stop aux abus de la concurrence fiscale». Comme celle de l'Alliance des Indépendants il y a 30 ans, l'initiative du PS veut réduire les différences entre cantons et entre communes, en particulier pour les revenus et les fortunes élevés.

A l'origine, le PS voulait fixer une marge de fluctuation pour les différents barèmes cantonaux mais il y a renoncé. Probablement parce que cet atteinte à l'autonomie des cantons et des communes n'avait aucune chance d'être acceptée. Aujourd'hui, le PS ne veut apporter des correctifs qu'aux taux d'imposition des hauts et très hauts revenus. Les cantons doivent être tenus d'exiger un taux minimum de 22% pour la part des revenus imposables dépassant 250 000 francs. Il s'agit d'empêcher avant tout les cantons les plus petits et les plus faibles économiquement d'attirer avec des taux bas des personnes aux revenus et à la fortune élevés. Aujourd'hui, les citoyens devront une nouvelle fois se prononcer soit pour l'autonomie fiscale des cantons et des communes soit pour la justice fiscale.

Cela dit, l'autonomie fiscale n'est pas sans limites. Un excès de concurrence peut saper la solidarité. Récemment, le Tribunal fédéral a interdit au petit demi-canton d'Obwald d'imposer les revenus de manière dégressive. Cela aurait signifié qu'une personne à haut revenu aurait été imposée à un taux inférieur à celui d'une personne au revenu «normal». Le Tribunal a estimé que cela contrevient au principe fondamental d'égalité des droits.

#### L'imposition des entreprises

Dans le domaine de l'imposition des entreprises également, il existe des différences: Dans le canton de Genève, le revenu des en-

treprises est taxé à 21,5% alors que le taux est de 18% à Zurich. Dans beaucoup de cantons, avant tout des petits cantons, la charge fiscale est nettement inférieure. Dans celui de Schaffhouse, le taux est de 13,9%, en Appenzell Rhodes-Extérieures de 10,8% (*BAK Taxation Index*, 2009). A cela s'ajoute le fait qu'il y a également des différences à l'intérieur des cantons, entre les communes. En outre, l'impôt sur les successions a été généralement aboli pour les descendants directs.

L'étranger s'est rendu compte de cette situation. Selon un communiqué de *Spiegel online*, des inspecteurs des impôts allemands se mêlent incognito au public de séances d'information en Suisse pour savoir quelles sociétés ont l'intention de s'établir en Suisse. C'est pourquoi une de ces manifestations a récemment été annulée à Zurich.

Des inspecteurs du fisc étrangers peuvent-ils faire quelque chose? La Suisse est attractive pour les immigrés allemands. Selon la *Münchener Abendzeitung* du 6 août, l'année dernière, environ 5000 habitants de Munich se sont expatriés. Leur destination préférée, surtout celle des personnes hautement qualifiées comme les artisans et les universitaires, est la Suisse. Ces jours derniers, le ministre des Finances *Karl-Theodor zu Guttenberg* a déclaré ceci: «[...] et l'immigration est tout à l'honneur de la Suisse. Mais nous devons continuer de faire nos devoirs chez nous. [...] Il ne suffit pas de nous lamenter sur la fuite des cerveaux et de pester parce que ces personnes trouvent à l'étranger de meilleures conditions. Nous devons continuellement optimiser nos structures.» (*NZZ am Sonntag* du 9 août)

#### Secret bancaire

Le secret bancaire protège la sphère privée du client de la banque, au même titre que le secret professionnel des avocats ou des médecins.

L'article 47 de la *Loi sur les banques* stipule, à l'intention des employés de banque, que ceux qui violent le secret sont passibles d'une peine de prison pouvant aller jusqu'à trois ans et d'une amende pouvant aller jusqu'à 250 000 francs.

En 1984 a eu lieu une consultation populaire fédérale sur l'initiative du PS «contre les abus du secret bancaire et de la puissance des banques» qui a été nettement rejetée par 73% des votants.

Le secret bancaire est l'expression d'une conception de l'Etat profondément ancrée dans le peuple: Le citoyen suisse ne se considère pas comme un sujet qui doit être surveillé par le pouvoir. Son rapport aux institutions étatiques repose sur la liberté, l'égalité des droits et un haut degré de con-

science. Comment cela se traduit-il dans les faits?

Le citoyen déclare son revenu et sa fortune dans un esprit de responsabilité en remplissant chaque année sa feuille d'impôts et la remet à l'autorité communale. Il s'agit là d'un devoir civique exigeant. Il n'existe en principe pas de retenue sur salaire. Le fisc contrôle la déclaration. Quand quelqu'un oublie quelque chose, il effectue la correction et, dans certains cas, inflige une amende. Mais cela ne regarde pas la justice. Il arrive qu'un fonctionnaire du fisc invite, par exemple un entrepreneur, à un entretien. Il sera peut-être question de savoir quelles dépenses sont de caractère «privé» et lesquelles concernent l'entreprise ou quelles déductions sont autorisées. Dans la plupart des cas, on aboutit à un accord. Le percepteur fait la distinction entre l'évasion fiscale et la fraude fiscale. Cette dernière est constituée lorsque, par exemple, le contribuable falsifie des documents ou modifie sa comptabilité de manière frauduleuse. Cela entraîne une procédure pénale qui aboutit dans certains cas à une peine de prison.

Actuellement, une récolte de signatures a lieu en faveur d'une initiative – lancée par l'UDC, parti populiste – visant à inscrire le secret bancaire dans la Constitution.

#### Coresponsabilité des citoyens en matière de finances publiques

Le citoyen est directement coresponsable des finances de sa commune au travers de sa déclaration d'impôts d'une part; d'autre part, en tant qu'il est appelé à se prononcer à tous les échelons politiques sur les finances et les dépenses importantes. Ainsi, une consultation populaire a eu lieu sur la question de savoir si l'Armée devait ou non acheter des avions de combat FA 18. Dans les communes, on vote fréquemment sur les investissements d'une certaine importance, comme la construction d'une école ou les impôts.

#### Impôt anticipé

L'impôt anticipé complète le secret bancaire. Il garantit dans une certaine mesure que le contribuable s'acquitte de ses impôts. Les banques prélèvent automatiquement 35% de la plupart des intérêts et dividendes pour les transmettre au fisc. Le fisc restitue ces sommes aux contribuables quand ceux-ci déclarent correctement leurs comptes en banque et leurs titres. La Suisse rétrocède aux pays de l'UE une partie de l'impôt anticipé prélevé sur les intérêts servis aux étrangers. La Convention à ce sujet a manifestement des défauts et l'Allemagne, en particulier, n'est pas satisfaite.

#### Le prélèvement à la source est-il une solution?

Actuellement, on débat sur la question de savoir s'il ne faudrait pas – pour les Suisses comme pour les étrangers – remplacer l'impôt anticipé par un impôt prélevé à la source. On prélèverait un pourcentage de tous les intérêts et dividendes qui serait transmis par les banques aux autorités fiscales suisses et étrangères en tant qu'impôt définitif. Cela permettrait de sauvegarder le secret bancaire et de ne pas toucher à la sphère privée. En ce qui concerne les étrangers, le taux pourrait être adapté à chacun des pays concernés. Etant donné les outils informatiques dont on dispose aujourd'hui, cela ne poserait pas de problème. Le conflit fiscal avec l'étranger serait réglé et Peer Steinbrück et d'autres ministres des finances pourraient se réjouir des sommes que la Suisse leur verserait régulièrement. Naturellement, il y aurait réciprocité.

#### Loi sur le blanchiment d'argent

Celui qui possède de l'argent d'origine criminelle cherche dans la mesure du possible à en dissimuler l'origine et à le blanchir en le mettant en circulation comme de l'argent «ordinaire» (blanchiment). En 1998 a été promulguée la *Loi fédérale concernant la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme dans le secteur financier (LBA)*.

Les banques, les assurances, de même que les sociétés fiduciaires et les avocats qui administrent de l'argent sont tenus à un strict devoir de vigilance. Ils doivent vérifier l'identité du client et de l'argent. En cas de «soupçons fondés», ils doivent informer le

Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent. Aujourd'hui, cette obligation de diligence, conformément aux normes internationales, a été étendue à l'argent qui pourrait appartenir à des organisations terroristes. L'autorité de surveillance des marchés financiers, la *Finma*, autorité suisse de surveillance des marchés financiers, veille au respect de cette loi.

#### Contrôle des finances publiques

En Suisse aussi, la dette publique est un problème de plus en plus inquiétant. La dette de la Confédération, en particulier, a augmenté considérablement au cours des vingt dernières années. Afin d'y remédier, une disposition constitutionnelle relative au «frein à l'endettement» a été adoptée.

Le fédéralisme a des avantages: les cantons et les communes sont nettement moins endettées. Ils maîtrisent leurs finances. De nombreuses communes et certains cantons n'ont presque pas de dettes. Pourquoi? Ici, on n'accepte moins bien l'endettement. Il est prouvé que c'est dans les petites communes que le contrôle des finances (c'est-à-dire de l'utilisation scrupuleuse de l'argent des contribuables) fonctionne le mieux. Les citoyens y participent directement et veulent savoir à quoi servent leurs impôts. Des études ont montré que c'est dans les régions de communes relativement petites que les dépenses administratives moyennes et la dette par habitant sont les plus faibles.

#### Défense contre les agissements impérialistes

Les grandes structures politiques centralisées peuvent-elles être un modèle? Elles sont la plupart du temps lourdement endettées et surveillent de plus en plus leurs citoyens de manière impérialiste, même à l'étranger. La situation financière de la plupart des institutions suisses ne prouve-t-elle pas que le principe de confiance est plus efficace et moderne que le principe de surveillance des Etats autoritaires?

Cela ne signifie pourtant pas que le «modèle suisse» soit transposable tel quel à d'autres Etats. Ainsi, la Suisse et l'Allemagne ont des histoires tout à fait différentes, ce qui ne les empêche pas d'entretenir des relations étroites et amicales. *Schiller*, avec «Guillaume Tell» a écrit une pièce sans doute très importante concernant l'histoire suisse. Il a traduit très précisément l'esprit d'une époque. Son message est toujours actuel.

#### Et maintenant?

Les formes de coexistence dans le monde sont diverses. Il n'est pas admissible que la solution à la crise financière consiste dans le nivellement des différences afin de mieux s'emparer de l'argent des citoyens. Je pense qu'il vaut la peine de défendre l'ordre juridique suisse, notamment pour montrer qu'on peut faire autrement. L'impôt à la source (cf. ci-dessus) pourrait permettre de résoudre de manière équilibrée et durable le conflit fiscal avec l'Allemagne (et d'autres pays) sans que la Suisse doive renoncer à ses convictions fondamentales. •

## Assurer la souveraineté alimentaire pour tous les pays du monde

Le *Rapport sur l'agriculture mondiale*, publié l'année passée, conclut entre autre que seules les petites structures paysannes, ancrées dans la région, peuvent garantir la sécurité alimentaire à tout le monde. S'il l'on tient compte de cette constatation de 400 scientifiques, les pays doivent avoir le droit de protéger les petites structures paysannes qui existent encore, de promouvoir la production de denrées régionale et de décider eux-mêmes des moyens nécessaires à assurer un ravitaillement suffisant de leur population.

Dans ce contexte, *Jacques Bourgeois*, conseiller national et directeur de l'*Union suisse des paysans*, a lancé en septembre 2008 une initiative parlementaire portant sur la souveraineté alimentaire. Le Conseil national en débattait probablement lors de la session d'automne. Cette initiative a pour but de maintenir le degré d'autosuffisance de la Suisse au niveau actuel et de faire valoir l'importance d'une politique agricole autodéterminée.

La crise alimentaire de l'année passée a montré que, même pour des pays ne comptant pas parmi les plus pauvres de ce monde, l'approvisionnement en denrées alimentaires saines en quantité suffisante n'allait plus de soi. La Suisse est un pays riche qui en tant que tel compte parmi les derniers à se sou-

cier de son approvisionnement agroalimentaire. Mais c'est seulement si nous produisons nous-mêmes que nous pourrions influencer sur la qualité intérieure et extérieure de nos aliments par le biais de la politique agricole nationale. L'expérience tirée des événements récents a aussi démontré qu'en période de pénurie alimentaire, les pays exportateurs traditionnels ferment leurs frontières pour assurer l'approvisionnement de leur propre population.

L'initiative parlementaire lancée par Jacques Bourgeois, a pour but de redonner une plus grande importance à une production indigène suffisante et diversifiée. Elle vise à renforcer toute la filière alimentaire indigène. Sont concernées non seulement la production et la transformation, mais aussi par exemple la promotion des ventes, la déclaration des matières premières, la reconnaissance des indications géographiques de provenance et la protection du sol en tant que moyen de production. L'initiative préconise que la Confédération doit veiller à ce que, à l'avenir, la majeure partie des besoins de la population en denrées alimentaires de qualité puisse être couverte par notre propre production et notre propre transformation. •

Source: [www.parlament.ch](http://www.parlament.ch) et *Le Courrier* du 28/7/09

## Horizons et débats

Hebdomadaire favorisant la pensée indépendante,  
l'éthique et la responsabilité  
pour le respect et la promotion du droit international,  
du droit humanitaire et des droits humains

Editeur  
Coopérative Zeit-Fragen  
Rédacteur en chef  
Jean-Paul Vuilleumier  
Rédaction et administration  
Case postale 729, CH-8044 Zurich  
Tél. +41 44 350 65 50  
Fax +41 44 350 65 51  
E-Mail: [hd@zeit-fragen.ch](mailto:hd@zeit-fragen.ch)  
Internet: [www.horizons-et-debats.ch](http://www.horizons-et-debats.ch)  
CCP 87-748485-6  
Imprimerie  
Nüssli, Mellingen  
Abonnement annuel 198.– frs/ 108.– €  
ISSN 1662 – 4599

© 2009 Editions Zeit-Fragen pour tous les textes et les illustrations.  
Reproduction d'illustrations, de textes entiers et d'extraits importants uniquement avec la permission de la rédaction; reproduction d'extraits courts et de citations avec indication de la source «Horizons et débats, Zurich».

## Les loups du Valais peuvent enfin être tués

### 100 moutons ont été tués au printemps

thk. On imagine mal un scénario plus absurde. Supposons que quelqu'un commette un vol dans un grand magasin et s'enrichisse ainsi de manière illicite. Le magasin signale le larcin à la police qui lui répond: Nous regrettons ne pas donner suite à cette plainte. En effet, s'il est possible de commettre des vols dans votre magasin, c'est que le système de protection est insuffisant. La faute en incombe au propriétaire et il n'y aura pas de procédure.

C'est dans la même situation que ce propriétaire que se trouvera un berger qui, après avoir subi la perte de plusieurs moutons, ne peut pas compter sur l'abattage du loup, même si celui-ci a tué, pendant une courte période (trois mois), plusieurs dizaines de bêtes et qu'il est susceptible d'en attaquer d'autres. On prétendra que le berger «n'a pas pris les mesures de protection appropriées».

Ces mesures supposeraient que l'on dispose d'un nombre suffisant de chiens, si possible d'un âne et d'un ou plusieurs bergers pour accompagner les troupeaux la journée, et qu'on les enferme dans un enclos la nuit.

Si ces mesures sont praticables en plaine, sous certaines conditions, elles ne le sont pas dans les montagnes valaisannes, où l'estivage se pratique normalement à 1500 mètres d'altitude depuis des siècles. Les terrains sont si vastes qu'un troupeau de cent moutons ou plus nécessiterait plusieurs chiens et qu'ils auraient même toutes les peines du monde à protéger tous les moutons dispersés sur l'alpage. Il n'y a pas d'autre moyen de protéger efficacement les moutons des griffes du loup que d'empêcher sa réintroduction.

C'est d'ailleurs ce qui s'est avéré puisque, en dépit des «mesures de protection appropriées» le loup du Bas-Valais, a fait de tels ravages que le conseiller d'Etat *Melly* a autorisé qu'on l'abatte. Dans le val de Dix, la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 août, le prédateur a fait un carnage: 16 moutons ont été victimes, dont une partie sont morts tout de suite tandis que les autres étaient si grièvement blessés qu'il a fallu les abattre.



Plusieurs moutons attaqués au cours des dernières semaines ont subi une mort atroce car le loup ne tue pas sa proie toute de suite, mais lui inflige des blessures profondes pour l'immobiliser. La protection des animaux devient ainsi une idéologie détestable qui foule aux pieds le bien-être des animaux. (photo mad)

Le «Plan loup» de l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage fixe à 15 le nombre de victimes permettant d'abattre le loup. Ce loup a atteint l'effectif en une seule nuit bien que le troupeau ait été gardé par deux chiens et un âne.

Le Plan loup prévoit différents niveaux de protection. Au premier niveau, au moins une mesure de protection doit avoir été prise: Il faut un chien de berger, un berger ou un enclos pour la nuit. Si l'un de ces critères est rempli, le loup peut être abattu s'il a tué 35 (!) moutons en 4 mois. Or, le deuxième loup, qui sévit dans le Chablais, a déjà tué plus de 40 moutons. Aussi les deux loups «valaisans» ont déjà dépassé les limites fédérales fixées de manière arbitraire et extrêmement contestable.

Dans l'Entlebuch (LU), le loup a également fait des ravages. Pendant un mois, 27 moutons ont été victimes du prédateur qui, dans les premiers jours du mois d'août, en a encore tué trois autres. Ce qui a amené *Joseph Muggli*, chef de la division Pêche et Chasse du canton de Lucerne, à en autoriser l'abattage. Cette décision a été prise par la Commission intercantonale pour la gestion des grands prédateurs de l'Ouest de la Suisse centrale qui se compose des administrateurs de la chasse des cantons de Berne, Lucerne, Uri, Unterwald et l'Inspecteur fédéral de la chasse. Là aussi, les bergers avaient pris des mesures de protection, mesures qui n'avaient absolument pas impressionné le loup.

Or, l'argument selon lequel on pourra maîtriser la réintroduction du loup par des

mesures de protection appropriées de la part des éleveurs de moutons et de chèvres est absolument cynique. Les exemples récents montrent que ces mesures ont une efficacité restreinte ou nulle.

Acheter un chien de berger dressé revient à 2000 francs, sans compter les frais d'entretien. Les grands troupeaux nécessitent plusieurs de ces chiens, ce qui augmente les coûts. Mais il s'est avéré que même cela ne garantissait pas que les moutons puissent paître sans risque en alpage.

Jusqu'ici les loups sont apparus isolément, mais si, à l'avenir, ils formaient des meutes, ce qui constitue l'objectif à long terme des milieux promouvant leur réintroduction, des armées entières de chiens devraient être formées en vue d'une protection suffisante qui reste conjecturale. Dans ces milieux, on peut entendre l'argument selon lequel il n'y a pas de protection à 100% et que les opposants n'ont qu'à renoncer à l'estivage de leurs moutons. Or ainsi on ne punit ni l'auteur du crime ni ses complices: il faut que les victimes changent leur façon de vivre au profit du plus fort. Les conséquences négatives d'une telle attitude pour les habitants de ces régions ont été présentées en détail par *Jürgen Rohmeder* dans sa brochure intitulée «Ein Wolf gegen 50 Schafe» (ISBN 3-907624-37-8, cf. *Horizons et débats*, n° 21 du 1<sup>er</sup> juin 2009).

La décision du Conseil d'Etat valaisan d'autoriser l'abattage des deux loups était la bonne. On ne peut qu'approuver la décision identique permettant de se débarrasser du loup qui sévit dans la région de Lucerne. Et maintenant, une question de principe se pose: L'idéologie est-elle plus importante que le bien-être des hommes et des animaux? Faut-il vraiment que soient sacrifiés tant d'animaux avant qu'on obtienne l'autorisation à se débarrasser du malfaiteur? Une réflexion urgente sur ces questions s'impose, avant tout sur les objectifs réels de la réintroduction de grands carnassiers chez nous (cf. article ci-dessous).

## «Protection des espèces» contre démocratie – de quoi s'agit-il?

par Urs Graf

La réintroduction de grands prédateurs rend la vie difficile aux bergers et chevriers en Suisse. Il apparaît clairement qu'on poursuit des buts politiques sous le couvert de la réintroduction des ours, des loups et des lynx. La lutte pour les sources d'eau en Europe en fait partie. Les Suisses refusent à l'Union européenne, de même qu'au WWF, le droit de disposer de l'espace alpin et de sortir leurs griffes pour s'en prendre à la souveraineté de notre pays.

Les espaces de montagnes suisses sont, dans leur beauté et leur diversité, des étendues parfaitement cultivées. Des siècles avant notre ère de tourisme de sport alpin vivaient des populations pastorales telles les Valser et les habitants de la Rhétie qui se répandaient jusqu'aux abords des pentes neigeuses. Ils ont développé une agriculture fort bien adaptée, se déplaçant en cours d'année avec leurs biens d'un endroit à l'autre en altitude. Ils passaient l'hiver dans les villages des vallées, au printemps ils remontaient à une altitude moyenne et en plein été ils montaient dans les pâturages au-dessus des forêts. Les paysans du bas pays y mènent également leurs animaux. Dans des cabanes d'alpage communes ils tirent, depuis le Moyen Age, à partir du lait du fromage qui se conserve. En redescendant en automne, le fromage est réparti entre les familles. Ce qui permet de couvrir les besoins en protéines animales.

En donnant en pâture les couches d'herbe, on a donné la possibilité de développement de prairies, lesquelles nous sont présentées dans de beaux calendriers et des albums de photos. La nature reprendrait rapidement ses droits par l'apparition de buissons, par des avalanches, des éboulements et la sécheresse, etc.

Les populations montagnardes offrent toutefois beaucoup plus que de la nourriture et des soins au paysage dans ces espaces merveilleux quoique arides. Dépeindre leur haute culture dépasserait le cadre de cet article. Des auteurs indigènes (*Albrecht von Haller*, *Virgile Rossel*, *Hermann Hesse*) s'en sont chargés de très belle façon.

### Mondialisation au lieu de solidarité

Jusqu'à présent il était entendu qu'on devait soutenir économiquement les populations des montagnes, se trouvant en dehors des agglomérations importantes. Les besoins de base en biens vitaux sont assurés par des dispo-

sitions étatiques ou privées – on ne voulait pas simplement laisser ces gens à la merci des marchés.

La politique régionale de l'Union européenne a un autre regard :

La mise sous tutelle des populations sous la loi du marché, selon le principe du rendement du capital (le néolibéralisme) exige une nouvelle définition des ressources. La terre, où vivent les populations, est donc devenue une ressource et doit être à la disposition de la plus-value. Les planificateurs de l'UE veulent un réseau de villes, entouré d'un arrière-pays ordonné en conséquence. Chaque mètre carré de la terre, depuis les «centres globaux» (les

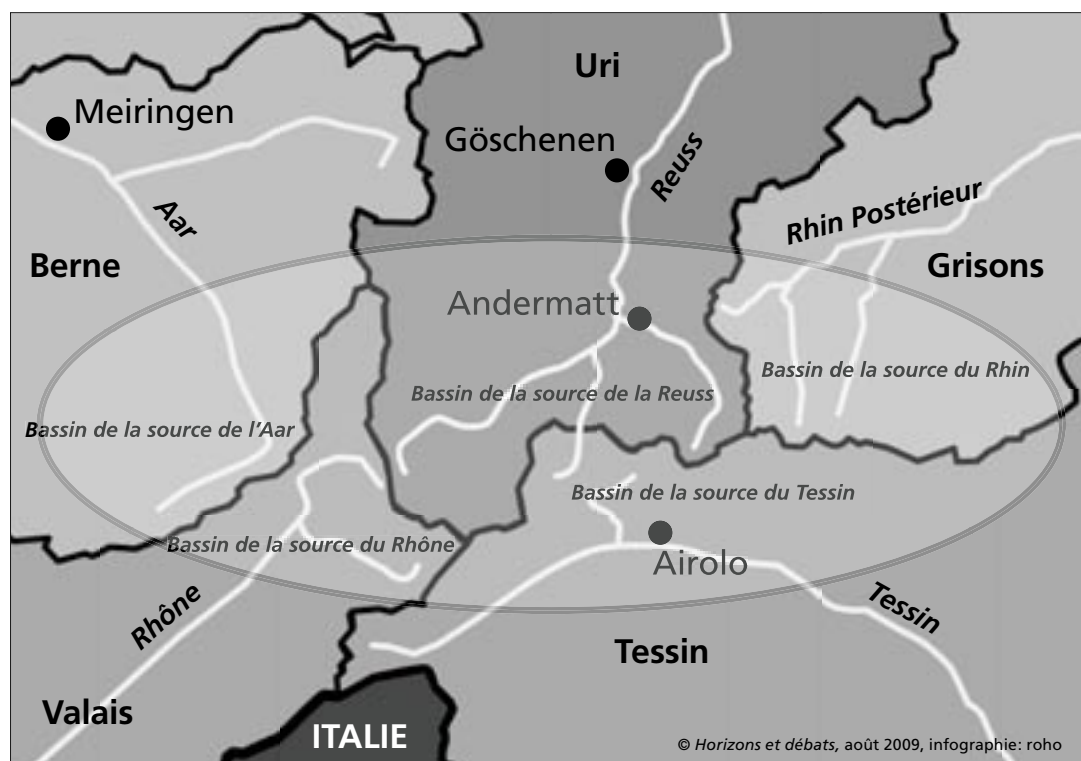
capitales des marchés de capitaux comme Londres et Paris) et les «moteurs européens» (Munich, Francfort, Zurich) jusqu'aux réserves naturelles, à créer, doit être catalogué et orienté vers son but final, soit la plus-value. Et les populations ont à s'y soumettre! Nos régions de montagne sont donc destinées à servir de ressources en eau, d'axes de transit et de lieux de détente. Dans les arrière-pays des métropoles doit être installée une biodiversité et développée une revitalisation. Autrement dit, on prévoit une réduction pas à pas de la civilisation de ces régions.

### Protection des espèces et idéologie

Dans ce projet vient s'insérer la réintroduction des lynx, des ours et des loups qui furent éliminés, il y a cent ans. Les partisans de cette réinsertion ne tiennent compte que des besoins de ces grands prédateurs sans se préoccuper ni des animaux de rente ni des humains.

Les spécialistes de la politique du loup ont pour objectif déclaré de faire accepter ce fait par les populations. En présentant des photos de mignons louveteaux, prises dans les zoos, ils présentent, particulièrement aux populations citadines, une fausse image de ces carnassiers. Il faut tenir compte du fait que nous n'avons en Suisse, pour l'instant à faire qu'à quelques exemplaires de jeunes loups qui, s'étant détachés de leur meute, sont à la recherche d'un territoire. Dès lors qu'on aurait affaire à une meute, le problème se poserait de toute autre façon.

Les mesures préconisées par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) pour la protection des animaux de pâturages sont dès



## «Bunvolentia» – les hommes de bonne volonté

par Eliane Gautschi et Lisette Bors

Le projet caritatif Bunvolentia montre que le sens de la vie ne se borne pas au souci de son propre intérêt. L'impératif chrétien de l'amour du prochain se double, pour le couple suisse Martha et Peter Garst, d'un devoir d'assistance envers ceux dont il faut adoucir la détresse.

Nous leur avons rendu visite chez eux, au-dessus du lac de Biene, et ils nous ont parlé de leur engagement en faveur des enfants moldaves.

### D'Albanie en Moldavie

«Parfois ce sont les hasards ou la Providence qui décident de notre vie. Avant de travailler pour notre projet de foyers pour enfants en Moldavie, nous nous étions engagés en Albanie en créant la *Swiss Aid for Albanians* (SAA).

Nous y avons construit ou rénové de fond en comble 16 écoles, et réalisé des adductions d'eau pour les villages de montagne et un pont suspendu.

Après plus de dix ans d'aide à la reconstruction, nous avons eu l'impression que l'Albanie s'engageait vers un avenir meilleur. Nous avons donc tiré un trait sur ce projet et nous nous sommes mis à la recherche d'un autre pays à aider.

Il y a quelques années, les journaux ont beaucoup parlé de la Moldavie. On le donnait pour le pays le plus pauvre d'Europe. A peine croyable: le produit national brut atteignait seulement le tiers de celui de l'Albanie. La moitié de l'argent provient des travailleurs moldaves émigrés qui l'envoient au pays. Autrement dit, les infrastructures et l'économie sont en ruine.

Martha et moi avons donc décidé de consacrer notre action à ce pays.

Dès mon premier voyage, j'ai constaté qu'une grande partie des gens, là-bas, vit dans des conditions indignes.

Souvent pères et mères ne voient d'autre solution, pour survivre, que d'émigrer en Ukraine, Russie, Roumanie ou Italie. Et les enfants sont donc abandonnés à leur sort. Dans le meilleur des cas ils ont des parents proches ou des grands-parents, malheureusement ces derniers sont souvent vieux ou malades. Nous avons aussi entendu parler d'enlèvements ou d'annonces fallacieuses qui font tomber enfants et jeunes aux mains de trafiquants d'êtres humains.

Pour des raisons d'organisation il nous fallait avant tout changer le nom et les statuts de notre organisation. Nous avons donc créé *Help for Children in Need* (HCN), une petite organisation caritative qui collabore avec des partenaires moldaves, essentiellement l'organisation humanitaire *Pro Humanitas* (cf. encadré p.7).»



Déclaration universelle des devoirs de l'homme: «Tous ceux qui disposent de moyens suffisants ont le devoir de faire des efforts véritables pour vaincre la pauvreté, la malnutrition, l'ignorance et les inégalités. Partout dans le monde ils doivent soutenir un développement durable qui garantisse à tous les êtres humains leur dignité, leur liberté, leur sécurité et la justice.» (photo mad)

### L'idée de créer des foyers de jour pour enfants

«Le premier foyer que nous avons ouvert se trouvait dans un village qui avait mis à notre disposition une maison pour y établir un foyer d'enfants. Nous avons cherché des sponsors en Suisse et trouvé un couple qui a financé la rénovation et l'aménagement de la maison ainsi que celui d'un jardin. Une fondation créée par ce couple continue aujourd'hui à prendre en charge tous les frais liés au foyer. C'est tout à fait ce que nous cherchions, nous voudrions que nos sponsors prennent des responsabilités précises et s'engagent dans la durée. C'est ainsi qu'a été réalisé un foyer familial où sept enfants sont entièrement pris en charge.

Mais par la suite nous avons cherché des moyens d'aider encore plus d'enfants, toujours dans la durée. Nous avons donc impliqué les communes dans nos projets. Après bien des discussions et de longues réflexions nous en sommes arrivés à l'idée de foyers de jour. Pour commencer nous avons adjoint un foyer de jour au foyer familial, qui se trouvaient donc tous deux sous le même toit.

### Des partenaires fiables

Les foyers de jour exigent que nous ayons en Suisse des partenaires ou des donateurs fiables, qui peuvent être des particuliers, des

fondations ou des associations. Pour leur intégration dans les communes il est très important pour nous de trouver un correspondant moldave, comme partenaire avec qui nous puissions collaborer. Il fallait qu'il connaisse bien le terrain, mais aussi qu'il jouisse de la confiance de la population moldave et de la nôtre. Souvent c'est le hasard ou la Providence qui font se rencontrer les gens. Et c'est ainsi que j'ai fait la connaissance de Monsieur *Vladimir Nadkrenitschnii*, qui à l'époque s'occupait déjà d'une autre organisation caritative en Moldavie. Il nous a parlé de ses projets très divers, principalement à la campagne. Nous avons été frappés par son honnêteté et ses talents d'organisateur.

Monsieur V. Nadkrenitschnii est un partenaire très fiable, honnête et consciencieux. Nous pouvons l'affirmer après bientôt 5 années de collaboration. Il établit des contacts dans les villages et recherche le personnel qui travaillera au foyer (salarié par le HCN). Avec son équipe il administre les dons. Il connaît beaucoup de gens et cherche dans les villages des coordinateurs, qui prennent la responsabilité d'un, deux ou même dans un cas cinq foyers. Chaque foyer compte cinq employés. Les éducateurs sont souvent des enseignants qui arrondissent ainsi leur traitement. En Moldavie un instituteur touche environ 80 francs suisses par mois. S'y ajoutent une cuisinière et une comptable à mi-temps.

Au foyer les enfants reçoivent un solide repas de midi. La plupart des foyers de jour disposent d'un jardin. Parfois aussi les paysans des environs font cadeau de légumes ou de plants.

### De bonne volonté, mais pas parfaits

Quand nous avons ouvert notre premier foyer, nous lui avons cherché un nom. En roumain, «bon» se dit «*bun*»; nous y avons adjoint «*volentia*» (=volonté), créant ainsi le mot de «*bunvolentia*». Ce mot exprime exactement notre souhait: nous savons que nous-mêmes et nos partenaires sommes de bonne volonté et voulons arriver à quelque chose. Désormais tous nos foyers de jour se nomment *Bunvolentia*.

### Bien préparer le terrain

Chaque village signe un contrat. Ce dernier fixe les conditions de la construction du foyer et de son fonctionnement ultérieur. HCN est le responsable pour le réseau suisse. Il est facile en Suisse de trouver des gens qui s'engagent. Souvent on pense aux ondes qui s'élargissent autour un caillou jeté dans l'eau. Nous nous sommes ainsi fait beaucoup d'amis.

Les foyers commencent tous par une période de probation, suivie de reconductions pour un an à chaque fois. S'il arrivait que contre toute attente l'un d'entre eux ne marche pas, il serait fermé immédiatement. Par bonheur cela ne s'est encore jamais produit. Parfois il y a quelques difficultés au début, mais il est possible de les résoudre. Le contrat fixe en priorité les règles de fonctionnement, qui est responsable de quoi. Les bâtiments, le chauffage et l'éclairage sont de la compétence des communes. Nos partenaires moldaves de *Pro Umanitas* sont chargés de l'organisation, des contrôles et des versements d'argent.

Nos foyers de jours doivent correspondre parfaitement au milieu local.

### Aider avec sa tête, son cœur et sa main

A midi, après l'école, les enfants viennent au foyer, souvent situé dans le même bâtiment. Les enfants ont faim. Il est important de leur offrir un bon repas, ensuite ils font leurs devoirs en groupe. Puis on leur propose des occupations, selon les possibilités et leurs souhaits: couture, tricot, broderie, bricolage, menuiserie, travail au tour etc., ou tout simplement des jeux: puzzles, ballon. Les enfants sont occupés au lieu de traîner dans la rue, et c'est un objectif important!

### Un engagement dans la durée

Les écoliers peuvent fréquenter le foyer de jour jusqu'à 16 ans. Ensuite il faudrait leur of-

Suite page 7

### «Protection des espèces» ...»

suite de la page 5

l'abord insuffisantes, et impraticables pour les bergers du fait de leurs coûts. Les biologistes spécialisés dans les prédateurs se sont préoccupés de façon insuffisante des animaux de rente menacés, contrairement à leurs soucis en ce qui concerne les prédateurs, notamment les loups. Ils appuient leurs recommandations sur des expériences venues de l'étranger qui ne sont généralement pas valables pour le territoire exigü de la Suisse. Il est à craindre qu'on ne puisse maintenir dans certaines régions la traditionnelle exploitation des pâturages, particulièrement avec les chèvres, les moutons, mais aussi les bovins. Les grands prédateurs rendent la vie difficile aux bergers des Alpes. Certains ont déjà renoncé à l'alpage, p.ex. à Engenlauelen dans l'Entlebuch (LU). Les partisans de la réintroduction des prédateurs se réjouissent de cette solution en désespoir de cause, la considérant comme une conséquence souhaitée.

### Aménagement du territoire au lieu de démocratie

Pourquoi doit-on réintroduire une sorte d'animal, certes courante auparavant, qu'on n'aperçoit pratiquement pas, alors qu'elle cause des dégâts à la population sans pour autant faire

preuve d'une quelconque utilité? Les prédateurs pris en considération, le loup et l'ours, ne font pas partie des espèces menacées dans le monde. Quand on les observe dans leurs vastes territoires dans les steppes du nord, on se rend compte qu'ils n'ont rien à faire dans un pays aussi peuplé que la Suisse. En Sibérie et au Canada les loups ne peuvent pas se nourrir de moutons. Mais chez nous ils se sentent comme la martre dans un poulailler. Il est apparu fréquemment que les loups blessent, voire tuent, le plus de moutons possibles dans le troupeau, y compris les agneaux et les brebis porteuses.

Il est indéniable que le loup se répand à nouveau là où on a renoncé à une agriculture de montagne, comme dans les Apennins dans les Abruzzes et que là où il apparaît, il refoule les bergers alpins. On a l'impression que cette façon de l'Office fédéral de l'environnement d'imposer les prédateurs est une stratégie de transformation de la Suisse, voulue par l'Office fédéral du développement territorial.

### Une guerre mondiale pour les ressources

Les guerres menées actuellement dans le monde entier se passent dans des régions exposées géo-stratégiquement en tant que fournisseurs de matières premières (Congo, Soudan, etc.) et/ou servant de corridors stratégiques (Afghanistan, Somalie, etc.) pour

les marchandises et pour les déplacements militaires. En Suisse, on trouve d'importants cols alpins et 6% des réserves mondiales en eau. Cette dernière ressource est «un bien provoquant la convoitise tant de l'économie que du pouvoir politique» comme l'a remarqué l'expert en stratégie, le professeur *Albert Stahel* (cf. *Horizons et débats*, n° 24/2009). Les recherches actuelles ont démontré que les loups nous arrivent d'Italie. La frontière située le plus au nord de l'Italie passe directement par le col du Nufenen entre Goms et le Val Bedretto. C'est là, dans un périmètre de 30 kilomètres que se trouvent les sources des rivières de l'Aar, du Ticino et de la Reuss, ainsi que des fleuves du Rhône, du Rhin supérieur, la source même du château d'eau helvétique.

L'Union européenne aux allures de grande puissance, en pleine expansion et de moins en moins pacifique, n'épargne pas plus le territoire helvétique que la puissance dominante des Etats-Unis. C'est ainsi qu'on découvre le modèle de la «conception du territoire suisse» de l'Office fédéral du développement territorial, présentée en été 2008, dans le «Schéma de développement de l'Espace communautaire (SDEC)» consultable depuis 1999. Quant aux Etats-Unis, ils considèrent la Suisse comme faisant partie de leur terrain de commandement, laissant toutes les

options ouvertes aux états-majors militaires américains. Pour l'instant, ils utilisent nos Alpes comme terrain d'entraînement de leurs troupes de montagne pour les guerres en Asie centrale. C'est dans le cadre d'une coopération de formation avec l'OTAN que des soldats étrangers de pays en guerre apprennent à connaître les montagnes suisses.

### Que font les Suisses?

La suppression des troupes de montagne suisses, dans le cadre de la renonciation à la défense militaire du pays, a provoqué un vide dans les pré-alpes et les Alpes. En forçant le dépeuplement, on en ferait une région démographiquement insignifiante, offrant ainsi la possibilité aux multinationales mondiales d'aller y chercher ce dont elles ont besoin: l'eau! Cette considération peut paraître absurde à qui ne sait pas ce qui se passe en Afrique de la part de précisément ces multinationales. Dans l'Est du Congo, ils provoquent la désertification démographique en s'appuyant sur de prétendus génocides, pour accaparer les matières premières.

Ceux des Suisses qui observent ce qui se passe dans le monde et prennent conscience de la valeur grandissante de l'eau pour la vie, devront s'armer pour résister aux attaques futures dans ce domaine. •

## «Bunvolentia – les hommes ...»

suite de la page 6

frir une formation. Cela permettrait une aide dans la durée; dans ce domaine nous aimerions nous engager aussi à long terme.

Dans un foyer important pour handicapés légers nous avons installé une boulangerie. Le four était auparavant dans l'Emmental suisse, il a été transporté en Moldavie et y a été remonté. Aujourd'hui un deuxième village s'est doté d'une boulangerie. On y fait du pain pour le foyer et les habitants du village. Un atelier de formation pour les apprentis boulangers a été installé près de salles destinées aux couturières, menuisiers et coiffeuses. Cela permet aux jeunes de faire un apprentissage après leur scolarité. Nos enfants ont priorité sur les autres enfants du village. Quand davantage de places sont disponibles, d'autres jeunes peuvent en bénéficier.

La deuxième boulangerie a été ouverte en mars dernier dans un foyer de jour dans le nord de la Moldavie. Désormais les 2500 habitants d'Ochiul Alb ne dépendent plus de la boulangerie industrielle de la ville, ce qui, surtout en hiver, leur posait régulièrement des problèmes de ravitaillement. A l'avenir on envisage de créer aussi des cartes de scolarité et des diplômes.

Divers ateliers de couture ont également été ouverts. Nous avons déjà 26 machines à coudre dans les établissements de formation et les divers foyers de jour.

## Notre rayonnement dans la région

Aujourd'hui nous nous occupons de 12 foyers de jour en Moldavie, le 13<sup>e</sup> est en projet. Au total nous prenons en charge 250 enfants et 50 salariés. Cela a un effet positif dans la région. De plus en plus de



«Après le repas on leur propose des occupations, selon les possibilités et leurs souhaits: couture, tricot, broderie, bricolage, menuiserie, travail au tour etc., ou tout simplement des jeux: puzzles, ballon.» (photo mad)

villages viennent nous demander d'ouvrir un foyer chez eux. Dans plusieurs villages où nombre d'enfants restaient à la rue en dépit de la présence d'un foyer, nous en avons ouvert un deuxième.

Un enfant nous coûte actuellement 1,70 franc suisse par jour (nourriture, salaires, matériel etc.). Les frais de fonctionnement annuels d'un foyer s'élèvent au total à 15000 francs suisses.

Les foyers étant en partie pris en charge par la communauté, le village fait preuve de beaucoup de solidarité. Souvent on nous offre

de beaux locaux. Outre l'eau et l'électricité, le chauffage est à la charge de la commune: il fait 15 à 17 degrés dans les salles. C'est pourquoi les enfants portent souvent, durant la saison froide, des gants, des bonnets et des vestes.

## Les enfants ont un sort difficile: il faut donner de l'espoir

Les enfants de nos foyers conservent parfois un contact avec leurs parents, ou ils savent, par exemple, que leur mère vit à Moscou. Beaucoup de pères refusent de reconnaître leurs enfants, ou bien ils ont disparu, sont morts ou malades. Beaucoup de mères sont également malades, notamment tuberculeuses, une affection très répandue en Moldavie.

La vie de nos enfants est souvent bien triste: les pères morts ou disparu, les mères malades, travaillant en Espagne ou en Turquie, les pauvres petits sont battus, et la vodka fait toujours partie de ce triste tableau.

## Les fruits de l'engagement

Le projet *Bunvolentia* intéresse les médias et les autorités compétentes. Nous recevons beaucoup de nouvelles et de remerciements de la part des parents et des communes. Les foyers de jour constituent ainsi un enrichissement pour le village, car ces enfants causent du souci à tout le monde.

Les foyers sont régulièrement contrôlés par nos partenaires moldaves et nous-mêmes nous y rendons personnellement, en premier lieu pour montrer l'intérêt que nous leur por-

tons. Chacune de ces visites est une magnifique expérience.

Il y a quelque temps nous avons vécu quelque chose de très émouvant. Des filles, mais aussi des garçons, avaient tricoté des écharpes, des bonnets et des gants, qu'ils nous ont montrés lors de notre visite. Nous leur avons dit: très bien, vous aurez bien chaud. Mais ils nous ont répondu que ce n'était pas pour eux, mais pour divers pauvres du village.

Durant les vacances d'été ces enfants avaient fait le ménage chez des gens âgés et malades et même une fois fait la cuisine. Eux-mêmes ne sont plus des pauvres, puisqu'ils sont au foyer!

## Un travail bénévole

Notre organisation est facile à comprendre, car nous sommes une toute petite structure. Notre engagement est bénévole. Les dons sont entièrement affectés à nos projets.

Beaucoup de nos donateurs nous soutiennent de bon cœur, car ils savent que leur argent profite directement aux enfants moldaves.

Notre objectif est d'ouvrir et de faire fonctionner des foyers de jour et les structures éducatives qui s'y rattachent. Si nous poursuivons notre travail en ce sens, il est facile pour nous et nos partenaires locaux d'en avoir une vue d'ensemble, et donc de l'organiser.

La collaboration avec d'autres organisations humanitaires est souvent compliquée et nécessite une infrastructure plus lourde. C'est pourquoi nous l'évitons, afin de ne pas nous surcharger, nous et nos partenaires de l'organisation *Pro Humanitas*.

## Déclaration universelle des devoirs de l'homme

«On nous redemande sans cesse pourquoi nous avons pris cet engagement. Alors nous parlons, outre de nos devoirs de chrétiens, de la *Déclaration universelle des devoirs de l'homme*.

Nous connaissons tous la *Déclaration universelle des droits de l'homme*.

Mais l'article 19 de la *Déclaration universelle des devoirs de l'homme* revêt pour nous une importance particulière:

«Tous ceux qui disposent de moyens suffisants ont le devoir de faire des efforts véritables pour vaincre la pauvreté, la malnutrition, l'ignorance et les inégalités. Partout dans le monde ils doivent soutenir un développement durable qui garantisse à tous les êtres humains leur dignité, leur liberté, leur sécurité et la justice.» Ne faudrait-il pas engager une nouvelle réflexion sur nos devoirs humains?»

Davantage de photos et d'informations sur notre site: [www.help-for-children.ch](http://www.help-for-children.ch)

(Traduit par M.M., révisé par *Horizons et débats*)

## Bunvolentia – les foyers de jour pour enfants en Moldavie

Depuis 2005 les foyers de jour pour enfants *Bunvolentia* fonctionnent en Moldavie grâce à une collaboration entre l'organisation moldave *Pro Humanitas* et l'organisation caritative suisse *Help for Children* (HCN). Ils sont maintenant au nombre de 12. L'un d'entre eux comprend un foyer familial et un foyer de jour.

Les communes choisies s'engagent à fournir plusieurs pièces claires, propres et ensoleillées et à se charger des frais d'électricité et de chauffage. Des pédagogues, des cuisinières ainsi que des couturières, des menuisiers et des boulangers prennent en charge des groupes de 20 à 25 enfants choisis par les services sociaux du village et leur donnent un enseignement. HCN prend en charge tous les salaires, les frais de nourriture et de formation, matériel pour les travaux pratiques etc.

*Pro Humanitas*, notre partenaire local, contrôle chaque mois les dépenses, accompagne les travaux, tient des listes d'enfants et de collaborateurs. Les enfants reçoivent un solide repas de midi, sont encadrés pour leurs devoirs et peuvent ensuite s'adonner à diverses activités manuelles (bricolage et travaux manuels, couture et menuiserie), approfondir leur savoir-faire en langues, danse ou aux échecs, ou tout simplement jouer. Le budget mensuel d'un foyer de jour s'élève environ à 650 ou 700 euros, soit 1,70 franc suisse par enfant et par jour.

Au-delà de la prise en charge de l'enfant, l'accent est mis sur sa formation, surtout en ce qui concerne les plus âgés. Dans deux villages nous avons déjà installé des boulangeries. De plus divers petits ateliers de menuiserie et couture ainsi qu'un salon de coiffure ont été créés.

Europäische Arbeitsgemeinschaft



Mut zur Ethik

Congrès «Mut zur Ethik»

## Souveraineté du peuple ou impérialisme – Qu'est-ce qu'une authentique démocratie?

du 4 au 6 septembre 2009 à Feldkirch, Autriche

## Inscription et contact:

Bureau du congrès «Mut zur Ethik»  
Case postale 756, CH-8044 Zurich  
Tél.: +41 79 4005157  
Courriel: [mze@cyberlink.ch](mailto:mze@cyberlink.ch)

## Horizons et débats

Hebdomadaire favorisant la pensée indépendante, l'éthique et la responsabilité pour le respect et la promotion du droit international, du droit humanitaire et des droits humains

Abonnez-vous à *Horizons et débats* – journal publié par une coopérative indépendante

L'hebdomadaire *Horizons et débats* est édité par la coopérative Zeit-Fragen qui tient à son indépendance politique et financière. Tous les collaborateurs de la rédaction et de l'administration s'engagent bénévolement pendant leur temps libre. L'impression et la distribution sont financées uniquement par les abonnements et des dons. La coopérative publie aussi l'hebdomadaire *Zeit-Fragen* en allemand et le mensuel *Current Concerns* en anglais.

- Je commande un abonnement annuel au prix de 198.– frs / 108.– €
- Nouveau:** Je commande un abonnement annuel au prix d'étudiants de 99.– frs / 54.– €
- Je commande un abonnement de 6 mois au prix de 105.– frs / 58.– €
- Je commande un abonnement de 2 ans au prix de 295.– frs / 185.– €
- Je commande à l'essai les six prochains numéros gratuitement.
- Veuillez nous envoyer \_\_\_\_\_ exemplaires gratuits d'*Horizons et débats* n° \_\_\_\_\_ pour les remettre à des personnes intéressées.

Nom / Prénom: \_\_\_\_\_

Rue / N°: \_\_\_\_\_

NPA / Localité: \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_

Date / Signature: \_\_\_\_\_

A retourner à: *Horizons et débats*, case postale 729, CH-8044 Zurich, Fax +41-44-350 65 51

# Prévention de la violence – réflexions et suggestions

par Dieter Sprock

L'acte de violence commis par trois élèves de Küssnacht a choqué. La victime souffrira probablement des séquelles toute sa vie. (cf. *Horizons et débats* n° 28 du 20 juillet 2009) Munich, Winnenden, Blacksburg et beaucoup d'autres excès de violence par des jeunes sont des signes alarmants d'un développement manqué et l'expression d'une crise de sens profonde de notre société. Les gros titres des médias ne sont cependant qu'une partie du problème. A beaucoup d'endroits on rencontre des situations qui dépassent les forces de tous ceux qui sont concernés: Des instituteurs disent qu'ils n'arrivent presque plus à donner leurs cours; lors de sondages, des élèves indiquent que c'est la violence des camarades d'école qui leur fait le plus peur. Dans chaque village les drogues sont à disposition. La consommation d'alcool augmente. Et dans les cabinets de psychiatres et de psychologues les cas de dépressions juvéniles et d'adolescents suicidaires s'accumulent.

Avec toutes ces difficultés il ne faut cependant pas oublier que la plus grande partie de nos adolescents se donne honnêtement de la peine de trouver une voie praticable dans nos temps difficiles. La majorité des jeunes n'est pas violente.

## Un potentiel de violence à des fins politiques?

La violence des jeunes montre une nouvelle «qualité». Elle sert de divertissement et de démonstration de pouvoir et elle est dirigée contre des personnes parfaitement inconnues; il n'y a donc pas de conflit qui précède. Souvent, l'attaque est annoncée au préalable sur le net ou par SMS, comme c'était le cas de ces trois élèves qui ont dit vouloir tabasser encore une fois bien fort. Les malfaiteurs ne montrent aucune compassion pour la victime et ils n'arrêtent même pas lorsque la victime est à terre et sans défense. La violence a pour but la destruction de la victime. Après l'acte criminel les malfaiteurs ne montrent aucun sentiment de culpabilité ou de repentir. Au contraire, ils filment l'horrible événement avec leur portable, s'en vantent encore et humilient leur victime en envoyant les vidéos dans le monde entier.

Quelques-uns des malfaiteurs sont décrits comme des enfants et adolescents calmes, aimables et discrets. Ils vivent depuis des années dans des mondes parallèles avec des lois et des règles tout à fait différentes. Tandis que dans le monde réel ils vont à l'école à l'heure, sont courtois et discrets et que le matin la maman leur prépare un chocolat chaud, dans leur monde virtuel par contre ils développent le rêve du souverain sur la vie et la mort qui leur donne du pouvoir et de la valeur. Solitaires intérieurement, insignifiants, sans orientation émotionnelle de valeurs, dans le jeu ils sont les seigneurs du monde, jusqu'à ce qu'ils fassent devenir réalité le rêve qu'ils



Des élèves d'une classe de 2<sup>e</sup> secondaire de Zurich entretiennent un chemin de randonnée au Valais. «Les contenus à apprendre doivent être choisis de manière à ce qu'ils servent le bien commun. Ils devraient, une obligation pour tous, aussi contenir des tâches dans le domaine social.» (photo rr)

ont rêvé et entraîné mille fois et ils font un carnage. Dans le monde virtuel règnent les héros du pouvoir et du meurtre. Vainqueur est celui qui assassine le plus d'hommes par une balle tirée dans la tête. S'il n'y a pas de changement décisif, nous risquons de voir cette concurrence virtuelle devenir réalité dans la vie réelle. Les propos stupides des «spécialistes» grassement rémunérés qui, sur commande des fabricants de ces jeux, tentent de déconcerter l'opinion publique, personne ne peut vraiment les prendre au sérieux.

Une partie de la jeunesse a accumulé un potentiel de violence prête à exploser à tout moment. La scène de la violence est reliée en réseau et facilement mobilisable. Ainsi, les adolescents en émeute dans les faubourgs incendiés de Paris ont été guidés par portable et les pétards ont été livrés par-dessus par les instigateurs politiques. La violence des jeunes au service d'intérêts politiques obscurs chez nous aujourd'hui n'est encore qu'une vision d'horreur qui peut cependant devenir très vite réalité si la crise du chômage et du manque de sens se répand dans nos villes.

## Créer des alliances – développer des solutions ensemble

C'est une question de bon sens et de responsabilité envers nos enfants de chercher des solutions pour empêcher une progression de la violence, de renforcer la cohésion sociale sur la base d'une éthique proche de l'homme et avec le respect de la vie.

Le crime de Munich a déclenché la réflexion. Beaucoup de gens cherchent une issue et chacun de nous est appelé à participer à la réflexion et d'apporter sa contribution. Nous ne pouvons pas déléguer la prévention à quelques «responsables» et «spécialistes». Il faut

la discussion honnête entre citoyens, des solutions à développer ensemble.

Un domaine qui doit certainement être inclus dans les réflexions autour de la prévention de la violence est celui de l'éducation et de la formation. Nous devons nous poser la question de notre manière de vivre: Quel monde, c'est-à-dire quelles valeurs voulons-nous transmettre à nos enfants? Chaque enfant sait exactement, où bat le cœur de ses parents. Quelle manière de concevoir le monde, quelles attitudes voulons-nous former et encourager chez nos enfants? Que leur faut-il pour maîtriser leur vie dans une époque difficile avec des secousses économiques et la misère? Comment faire de nos enfants des hommes et des femmes capables qui participent et apportent leur contribution dans le sens du bien commun à la solution des problèmes qui se posent?

Une mentalité «service-tout-compris» dans l'éducation a produit des enfants qui sont de mauvaise humeur. Il ne leur manque rien, ils sont bien nourris, pris en charge 24 heures sur 24 et malgré tout pas contents d'eux-mêmes et du monde, ce sont des enfants qui, s'ils possèdent déjà une voiture rouge, une verte et une jaune n'ont qu'un but, c'est de recevoir encore la bleue. Ils sont vides intérieurement et ne se sentent pas attaché aux autres. La mentalité «service» a créé une société dans laquelle beaucoup de gens ne font que tituber d'un Event à l'autre, se noyer dans le fun, les distractions, le shopping et les rendez-vous, danser et rire et ne pas se soucier des guerres, de la pollution du monde, de la faim et de la misère. Nous vivons comme si tout cela n'existait pas.

Voici des devoirs importants qui nous attendent: Comment pouvons-nous développer

autre chose avec les enfants et les adolescents, le projet d'un autre monde où règnent la justice et la paix? Comment nous adresser aux adolescents, quelles forces mobiliser? Comment réussir à réunir les enfants avec leurs parents et avec les autres êtres humains pour trouver des amitiés dans le monde entier?

Quelle position doit prendre l'école dans notre société et quelles matières et valeurs doit-elle transmettre aux élèves dans la vie? Pendant 30 ans, les enseignants ont été rendus coupable de tous les problèmes possibles de la société, tout à fait à tort, car beaucoup d'entre eux font un travail excellent, ils sont éducateurs de tout leur cœur. Leur renommée et leur autorité doivent être restaurées et les responsables de cette diffamation doivent être nommés et leurs objectifs rendus publics.

Pour que l'école puisse de nouveau réaliser son devoir de formation il faut l'association entre les parents, les écoles et les communes. Il faut agir de sorte que les parents, les enseignants et les enfants forment un pacte qui contribuera à la coopération et au développement de tous. Ce qu'il faut avant tout, ce sont des valeurs partagées par tous. L'école n'est pas une entreprise de services pour contenter les exigences des clients. Le contrat de formation de l'école ne concerne pas uniquement les cours et la formation professionnelle, bien que ces deux fonctions soient importantes pour le développement, mais aussi la formation de la personne entière, de ses capacités manuelles et intellectuelles et la formation du caractère. Les contenus à apprendre doivent être choisis de manière à ce qu'ils servent le bien commun. Ils devraient, une obligation pour tous, aussi contenir des tâches dans le domaine social. La jeunesse se laisse facilement gagner pour la solidarité avec le tiers monde. On pourrait aussi collaborer avec des organisations de jeunes des églises qui disposent d'une grande expérience dans ce domaine.

Aujourd'hui, une grande partie des adolescents est sensibilisée à la réflexion. Beaucoup d'entre eux se sentent mal à l'aise. Ils ont peur de devenir eux-mêmes victimes de chicanes et de violence. Nous devrions avoir la grandeur d'âme de nous mettre de leur côté et inciter une réflexion commune sans proposer d'emblée des solutions, mais les développer en commun.

Invitons les élèves à participer à la réflexion. Ils connaissent les déroulements intérieurs parmi eux et peuvent partager leur expérience. Si nous réussissons à faire appel aux forces positives des jeunes, c'est certain qu'une multitude d'idées verront le jour. Pourrions-nous, à partir d'une atmosphère de consternation et de réflexion, lancer un grand concours d'idées de prévention de la violence?

Communication aux médias du Département de l'Ecole et des sports de la ville de Zurich du 1<sup>er</sup> juillet 2009

## Projet contre la violence des jeunes: Axe essentiel de législature 3 «Jeunesse à Zurich»: Taskforce violence des jeunes

Il y a un an, le Conseil municipal a lancé un paquet de mesures pour la diminution de la violence des jeunes et investi la *Taskforce Jugendgewalt* (violence des jeunes). A part quelques petits projets, la *Taskforce Jugendgewalt* a initié et avancé avant tout trois grands projets «VRZ Plus», «Dienstleistungsangebot für Vereine» (offre de services pour des sociétés) et «ZüriCourage».

La violence des jeunes est un problème de toute la société dont la ville de Zurich est aussi concernée. Le Conseil municipal accorde la plus grande importance à la violence des jeunes dans l'espace public dans son Axe essentiel de législature 3 «Jeunesse à Zurich: espaces libres, travail et sécurité». Dans l'axe essentiel «Sécurité par prévention et limites» il a défini un catalogue de mesures et des objectifs clairs: La violence de et parmi les jeunes n'est pas tolérée. «La plus grande partie des adolescents à Zurich n'est pas violente. Ce sont ces adolescents-là qu'il faut protéger et renforcer dans leurs actions», a dit le conseiller municipal Gerold Lauber, directeur de la délégation municipale. Pour réaliser cet objectif le Conseil municipal a créé, il y a un an, la *Taskforce Jugendgewalt*. La *taskforce* sous la direction de *Andres Oehler* est composée de spécialistes de la police, de l'école, du système de santé et des services sociaux. Dans le combat contre la violence des jeunes le Conseil municipal

mise sur la coopération dans la prévention, dans la gestion de conflits et dans la répression.

### VRZ Plus: Fixer des limites dans l'espace public

Le projet VRZ Plus poursuit le but de prendre en charge des adolescents et des personnes adultes qui, sur la base de leur état, représentent un danger pour eux-mêmes et pour les autres. La désintoxication se fait sous surveillance médicale et la sécurité des personnes prises en charge est assurée. Les coûts engendrés par l'intervention policière sont facturés aux personnes fautives ou bien aux parents. Les parents ou les éducateurs sont contactés et appelés à venir chercher leur fils ou leur fille dans le «Vermittlungs- und Rückführungszentrum VRZ» (centre de médiation et de reconduite à la maison). «Nous planifions la création d'un <VRZ Plus> dans le cadre d'un projet pilote de trois ans au printemps 2010» dit la conseillère municipale Esther Maurer, directrice du département de police.

### ZüriCourage: Intervention contre la violence des jeunes

Dans le cadre du projet pilote «ZüriCourage» ce sont des patrouilles *sip-züri* (sip: sécurité, intervention, prévention) qui interviennent de façon ciblée contre la violence des jeunes et contre des excès d'alcool dans l'espace public. Le projet pilote a débuté en novembre 2007 et il dure jus-

qu'à la fin de 2009. «Les expériences jusqu'à présent montrent qu'une amélioration a pu être atteinte aussi bien en ce qui concerne les comportements violents et l'abus d'alcool dans l'espace public, qu'en ce qui concerne l'élimination des débris», c'est ce qu'a souligné *Martin Waser*, directeur du Département des Affaires sociales. Le Conseil municipal demande au Conseil communal d'accorder les moyens pour la continuation illimitée de «ZüriCourage».

### Offre de services pour les sociétés: Prévention et intervention

La ville de Zurich présente une grande variété de sociétés et d'organisations pour des adolescents qui contribuent de façon importante à leur socialisation. Mais comme partie de la société, les sociétés, les lieux de rencontre et les organisations pour les jeunes ne sont pas à l'abri d'influences négatives et de problèmes. C'est sur ce point que «l'offre de services pour les sociétés» intervient. «L'idée est que la ville de Zurich soutient avec ses spécialistes les sociétés et les organisations de jeunes dans leur rapports avec la violence, soit par des interventions concrètes, soit par des offres préventives», comme le dit le conseiller municipal Gerold Lauber. Les sociétés peuvent se servir de l'offre gratuite de la ville de Zurich s'ils signent une déclaration relative aux principes fondamentaux pour la solution de conflits sans violence. Le départ sera donné après les

vacances d'été. «Le plus de sociétés possible et d'organisations de jeunesse de la ville de Zurich devraient participer», dit encore Gerold Lauber.

### Bilan provisoire de la Taskforce Jugendgewalt

L'année passée, la *Taskforce Jugendgewalt* a initié et accompagné, en plus des trois grands projets, plusieurs petits projets. Ceci entre autres dans les domaines suivants: protection de victimes, prévention de la criminalité, protection de jeunesse, confiscation de téléphones portables et d'armes, excès d'alcool. En plus, la coopération avec le canton a été intensifiée. *Andres Oehler*, directeur de la *Taskforce Jugendgewalt* reconnaît dans le réseau dense et dans la bonne coopération aussi bien à l'intérieur de la ville qu'avec les autres institutions, un facteur important de succès dans la lutte contre la violence des jeunes: «La ville ne peut résoudre seule le défi de toute la société. Notre ville a une très grande zone de rayonnement et elle est le point d'attraction pour beaucoup d'adolescents qui habitent en dehors de la ville. Ce n'est pas seulement la ville mais aussi les communes des environs, le canton et la Confédération qui sont concernés.»

Source: [www.stadt-zuerich.ch/content/ssl/de/index/departement\\_schul\\_sport/medien/medienmitteilung/2009/juli/090701g.html](http://www.stadt-zuerich.ch/content/ssl/de/index/departement_schul_sport/medien/medienmitteilung/2009/juli/090701g.html)  
(Traduction Horizons et débats)